

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 953

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 8 BIS

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Les indicateurs d'insertion professionnelle pour toutes les certifications enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles sont rendus publics. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin qu'ils puissent faire un choix éclairé, les élèves doivent être informés des possibilités que leur offrent les certifications professionnelles auxquelles ils vont accéder en termes d'insertion professionnelle.